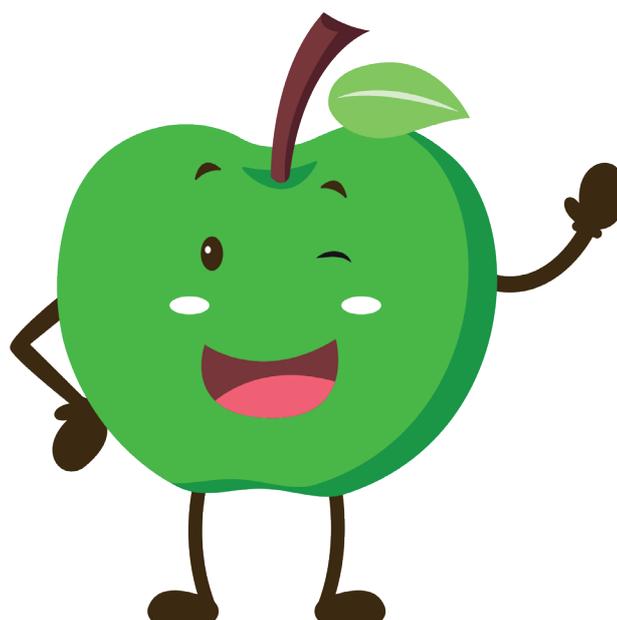




SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DES DÉCHETS
TARN-ET-GARONNE

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

2021



GLOSSAIRE :

AAP : Appel à Projet

BOM : Benne à Ordures Ménagères

CCQC : Communauté de Communes du Quercy Caussadais

CCQRGA : Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron

CCTVA : Communauté de Communes Terrasses et Vallées de l'Aveyron (disparue)

CCQV : Communauté de Communes Quercy Vert

CCQVA : Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron

CS : Collecte Sélective

CSR : Combustible Solide de Récupération

DRIMM (entreprise) : Déchets Récupération Industriels et Ménagers de Montech

ECT : Extension des Consignes de Tri

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

ONF : Office National des Forêts

PBE : Plateforme Bois-Énergie

PDEDMA : Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

REP (filière) : Responsabilité Élargie Producteur

SEOM : Syndicat d'élimination des ordures ménagères

SIEEOM SQ : Syndicat Intercommunal d'Enlèvement et d'Élimination des Ordures Ménagères du Sud Quercy

SIRTOMAD : Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères et Autres Déchets

SMEEOM MG : Syndicat Mixte d'Enlèvement et d'Élimination des Ordures Ménagères de la Moyenne Garonne

UTMV : Unité de Traitement des Matières de Vidange

UVE : Unité de Valorisation Énergétique

Table des matières

GLOSSAIRE :	2
Liste des Figures	4
Introduction : Présentation du Syndicat Départemental des Déchets de Tarn-et-Garonne (SDD82)	5
Historique :	6
1. Présentation du SDD82	7
1.1 Carte du territoire	7
1.2 Descriptif des collectivités-membres et données socio-économiques	9
1.3 Carte des infrastructures du SDD82	10
1.4 Composition du comité syndical du SDD82.....	11
2. Compétences exercées par le SDD82	12
2.1 La compétence Etudes, Transfert, Transport et Traitement.....	12
2.2 Les compétences optionnelles	14
2.2.1 Les déchèteries	14
2.2.2 L'Unité de Traitement des Matières de vidange	16
2.2.3 La Plateforme Bois-Énergie	16
3. Organisation du Syndicat.....	19
3.1 Organigramme 2021.....	19
3.2 Structure et fonctionnement	19
4. Chiffres clés 2021 pour le traitement des ordures ménagères.....	20
4.1 L'évolution des ratios d'Ordures Ménagères Résiduelles	20
4.2 Evolution des tonnages d'Ordures Ménagères Résiduelles	22
5. Les chiffres de la Collecte Sélective	23
5.1 L'évolution des tonnages de Collecte Sélective	23
5.2 Evolution des tonnages de Collecte Sélective	25
6. Les chiffres clés liés au transport, au traitement et à l'évolution de la TGAP.....	26
6.1 Évolution des coûts de transport	26
6.2 Évolution des coûts de traitement OMR, CS et refus.....	26
6.3 Evolution de la TGAP	29
6.4 Chiffres clés pour les plateformes annexes.....	30
6.4.1 Chiffres clés pour l'UTMV	30
6.4.2 Chiffres clés pour la PBE	31
6.5 La gestion des déchèteries	33
6.5.1 Les flux « soutenus »	33
6.5.2 Les flux « repris ».....	34
6.5.3 Les flux revendus	35

6.5.4 Les flux qui coûtent	35
7. La prévention des déchets sur le territoire du SDD82	37
8. Communication	37

Liste des Figures

Figure 1 - Carte des structures de collecte des déchets 2003.....	5
Figure 2 - Carte des structures de traitement des déchets en T&G 2021.....	8
Figure 3 - Carte des structures de collecte des déchets membres du SDD82 en 2021.....	9
Figure 4 - Schéma Déchets Ménagers et Assimilés	9
Figure 5 - Carte des déchèteries et des quais de transfert gérés par le SDD82	10
Figure 6 - Caractérisation Collecte Sélective à la DRIMM	13
Figure 7 - Photo des chauffeurs du SDD82 avec les véhicules du SDD82	13
Figure 8 - Vue aérienne de l'UTMV	16
Figure 9 - Vue aérienne de la PBE	17
Figure 10 - Carte des chaufferies bois livrées par le SDD82.....	18
Figure 11 - Organigramme 2021 du SDD82.....	19
Figure 12 Évolution des performances d'OMR par collectivité en kg/hab./an depuis 2010	21
Figure 13 Evolution des tonnages totaux traités par le SDD82 depuis 2010	22
Figure 14 Évolution des performances en kg/hab.an de CS par collectivité depuis 2010	24
Figure 15 Évolution des tonnages de CS traités par le SDD82 depuis 2010.....	25
Figure 16 Évolution des coûts à la tonne transportée (OM et CS) par le SDD82 depuis 2010.....	26
Figure 17 Évolution du coût de traitement des OMR depuis 2010	27
Figure 18 Évolution du coût de traitement des refus de tri depuis 2010	28
Figure 19 Évolution du coût à la tonne de TGAP depuis 2007 et prévisions pour la période 2022-2025.....	29
Figure 20 Les collectivités-membres du SDD82 et leurs actions de prévention des déchets	37

Introduction : Présentation du Syndicat Départemental des Déchets de Tarn-et-Garonne (SDD82)

La création de ce Syndicat a été pensée dès octobre 2000, où le principe de sa création était approuvé par les différentes collectivités, pour être finalement créé le 30 janvier 2002. Le principal objectif lors de sa création était de répondre à la fermeture (ou la programmation de fermeture) de nombreux sites de traitement : incinérateurs d'Auvillar, Caylus, Nègrepelisse, décharges de Réalville et de Puycornet etc. Il devait ainsi permettre d'assurer la mise en œuvre du transfert, du transport, de la valorisation et du traitement des déchets ménagers et assimilés.

Sa création a permis de restructurer l'élimination des déchets dans le cadre du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (dit PDEDMA) validé en 2003. Le Syndicat était alors composé des collectivités suivantes :

- Département de Tarn-et-Garonne
- SIEEOM de la Vallée de l'Aveyron
- SIEEOM du Bas Quercy
- SIEEOM de Grisolles-Verdun
- SIEEOM de la Moyenne Garonne
- SEOM de la Lomagne
- CC de Quercy Caussadais
- CC du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron

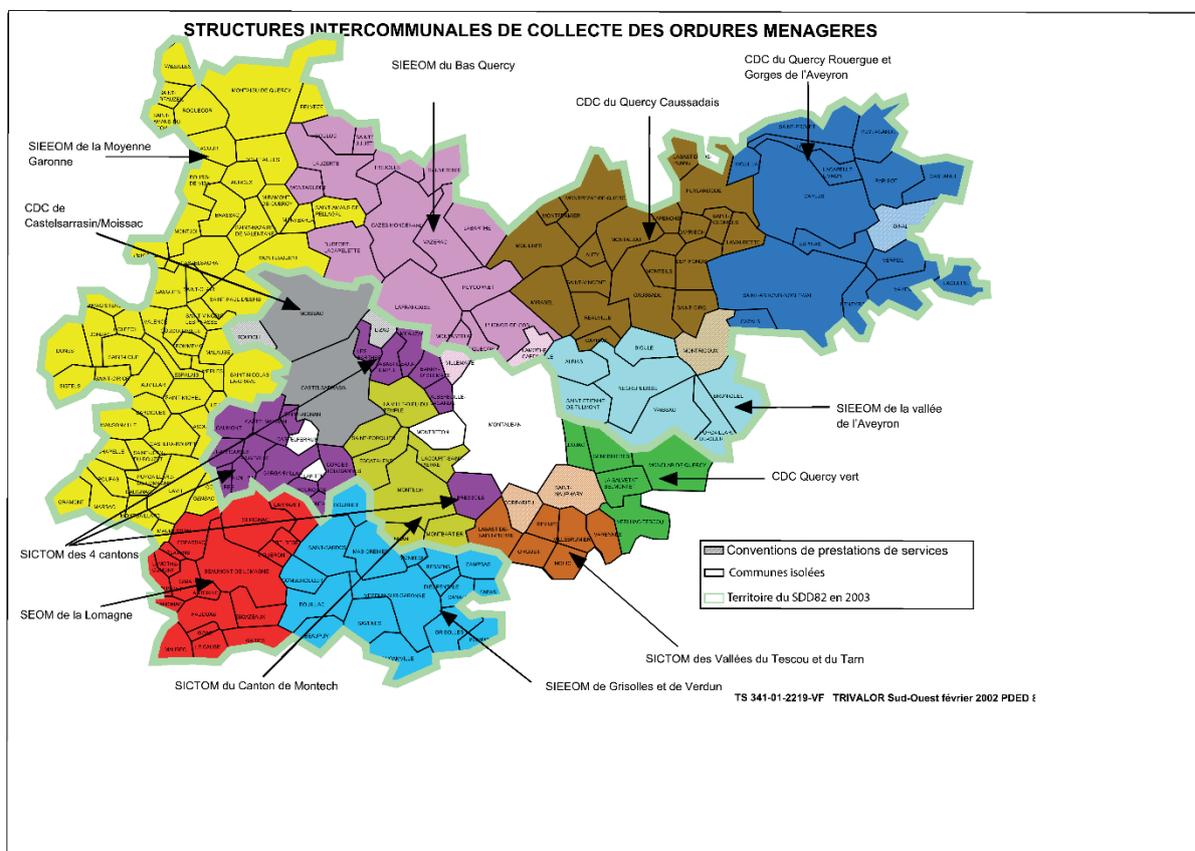


Figure 1 - Carte des structures de collecte des déchets 2003

Historique :

Janvier 2002 : Création du Syndicat Départemental des déchets de Tarn-et-Garonne

Mars 2003 : Recrutement des premiers agents du Syndicat

Janvier 2005 : Début opérationnel de l'activité transport

Juillet 2005 : Retrait du SIEEOM de Grisolles-Verdun

Janvier 2006 : Début de l'exercice de la compétence « Collecte » pour la CCTVA.

Avril 2007 : Début de la réflexion autour de la création d'une filière bois-énergie gérée par le SDD82.

Janvier 2008 : Début de l'exercice de la compétence optionnelle « gestion et aménagement des déchèteries » concernant les déchèteries de Lexos-Varen, Parisot, Molières, Septfonds, Montpezat-de-Quercy, Montaignu-de-Quercy ainsi que celle de Caussade.

Juin 2008 : Le SEOM de la Lomagne délègue au SDD82 deux nouvelles déchèteries, Beaumont-de-Lomagne et Lavit-de-Lomagne.

Juillet 2009 : Approbation du principe de réalisation en maîtrise d'ouvrage d'une PBE sur le site limitrophe à la déchèterie de Nègrepelisse.

Avril 2012 : expérimentation de l'ECT sur une partie du territoire (SIEEOM SQ et SMEEOM MG)

2011 : Démarrage PBE

2013 : Mise en service de l'UTMV de Nègrepelisse

Janvier 2016 : expérimentation de l'ECT sur l'ensemble du territoire du SDD82

Janvier 2016 : Reprise de la compétence « Collecte des déchets » par la CCTVA

Janvier 2017 : Fusion de la CCTVA avec la CCQV pour former la CCQVA. Modification des statuts du SDD82.

Janvier 2018 : Exercice de la compétence « gestion et aménagement des déchèteries » pour la déchèterie de Monclar-de-Quercy (CCQV) par le SDD82

Janvier 2020 : Reprise de la compétence « Gestion et aménagement des déchèteries » par le SMEEOM MG pour les déchèteries de Beaumont-de-Lomagne et Lavit-de-Lomagne.

Mars 2020 : Approbation du principe de mise en place et du portage par le SDD82 d'un PLDPMA. Chaque membre doit alors se prononcer. Engagement dans l'AAP biodéchets de la Région et de l'ADEME.

Janvier 2021 : Adoption d'un logo pour le SDD82.

Juin 2021 : Mise en place d'une régie de vente de plaquettes de bois déchiqueté pour le service bois-énergie.

Août 2021 : Le SDD82 est lauréat de l'AAP de la Région Occitanie « Nouveaux Territoires Engagés pour une meilleure prévention et gestion des déchets »

En tant que structure à vocation départementale, le SDD82 est à même de réaliser des économies d'échelle en centralisant certaines fonctions (suivi des marchés de traitement, prestations de transport, réalisation d'études, veille règlementaire...) et en assurant de l'ingénierie que les

collectivités adhérentes n'auraient pas les moyens d'avoir en régie ou qu'elles auraient en doublon entres-elles.

1. Présentation du SDD82

Le SDD82 est un syndicat d'études, de transfert et de traitement des déchets ménagers et assimilés regroupant 5 collectivités ayant la compétence collecte ainsi que le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne. Le SDD82 n'exerce pas la compétence collecte, les chiffres relatifs à cette activité sont à retrouver dans les rapports annuels des collectivités membres.

Le SDD82 représente en 2022, 143 communes et quasiment 100 000 habitants (population municipale INSEE 2021). Il s'agit d'un syndicat mixte ouvert, qui comprend comme adhérent le Conseil Départemental du Tarn et Garonne ainsi que les collectivités collectes suivantes :

	Communauté de Communes du Quercy Caussadais (CCQC) : 19 communes et 20 279 habitants
	Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron (CCQRGA) : 17 communes et 7 683 habitants
	Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron (CCQVA) : 13 communes et 22 227 habitants
	SMEEOM de la Moyenne-Garonne (SMG) : 69 communes (dont une du Gers et deux du Lot et Garonne) et 32 766 habitants.
	SIEEOM Sud-Quercy (SSQ) : 25 communes et 17 038 habitants

Tableau 1 - Liste 2021 des membres du SDD82

1.1 Carte du territoire

Le département de Tarn-et-Garonne compte 3 structures de traitement des déchets :

- Le SDD82 qui exerce la compétence pour 5 collectivités (voir figure n°3)
- Le SIRTOMAD (Grand Montauban communauté d'agglomération et communauté de communes Terres des Confluences)
- La Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne

Le SDD82 couvre donc en matière de traitement des déchets 143 sur 195 communes du département.

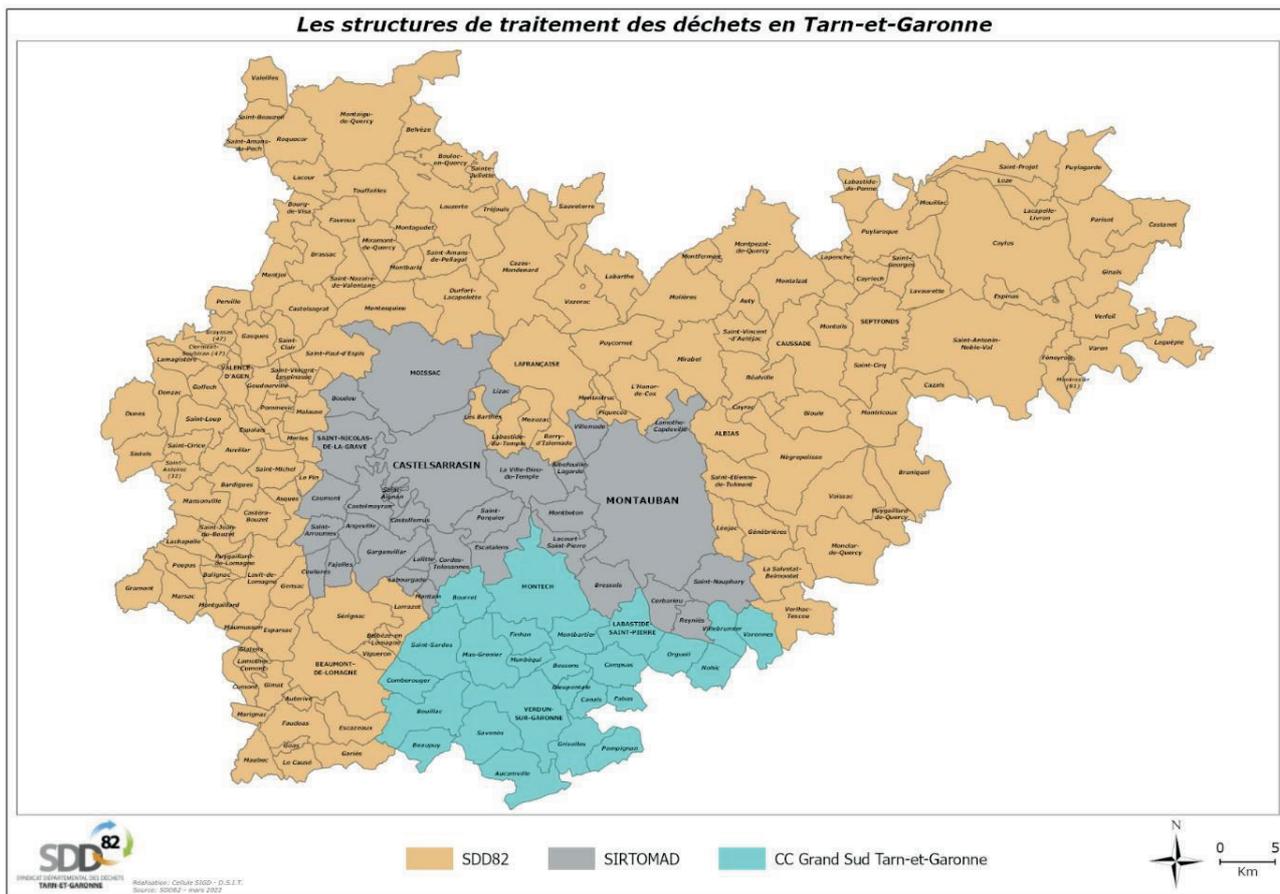


Figure 2 - Carte des structures de traitement des déchets en T&G 2021

Les 5 collectivités membres du SDD82 sont représentées sur la carte ci-dessous. À noter que les compétences exercées par le SDD82 diffèrent selon les membres (voir 2.1).

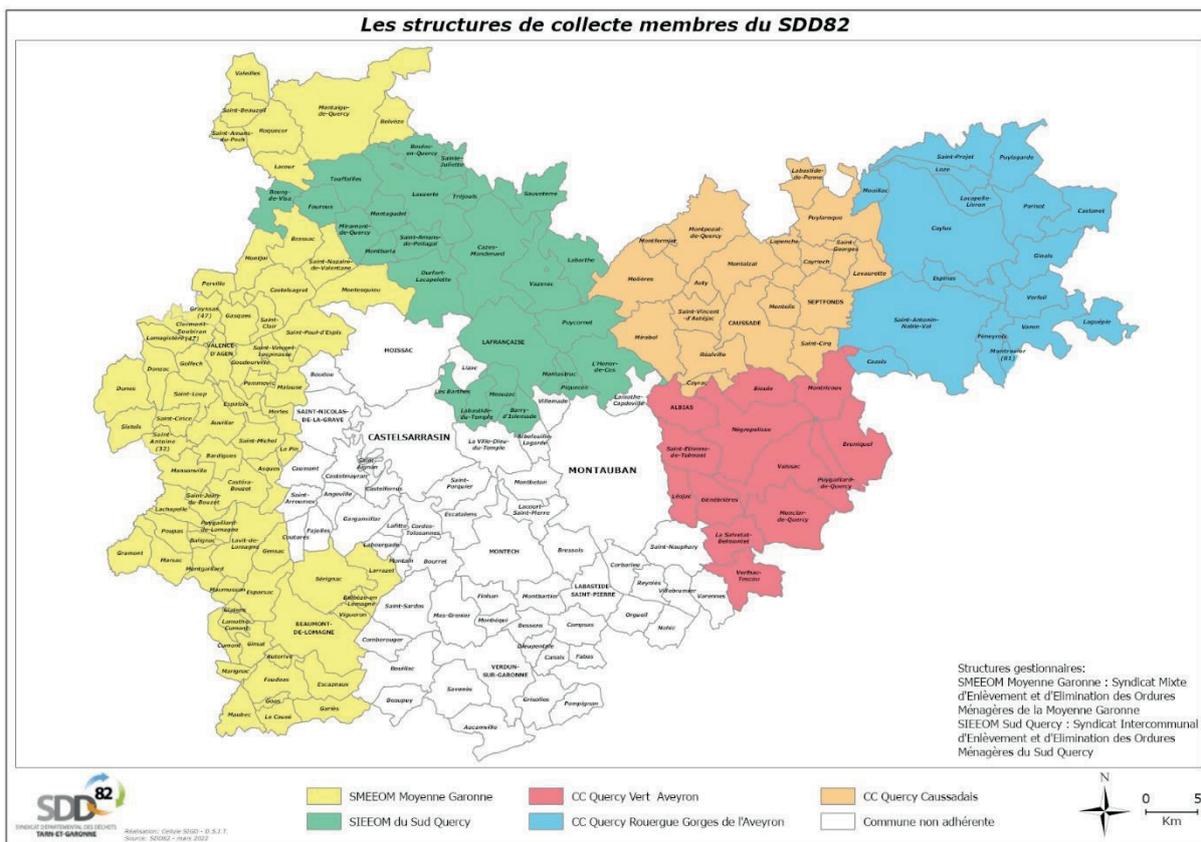


Figure 3 - Carte des structures de collecte des déchets membres du SDD82 en 2021

1.2 Descriptif des collectivités-membres et données socio-économiques

Sont rassemblés sous l'appellation « Déchets Ménagers et Assimilés » (DMA) l'ensemble des déchets suivants : OMR, CS, verre et déchets des déchèteries (hors gravats). On parle en DMA pour évoquer l'ensemble des déchets produits par les particuliers et les entreprises dont les déchets sont semblables à ceux des particuliers.

Les DMA sont la catégorie utilisée pour effectuer des comparaisons entre collectivités et comme base pour les objectifs de prévention des déchets.

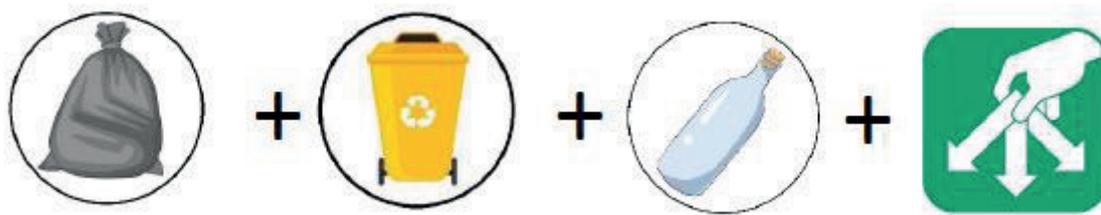


Figure 4 - Schéma Déchets Ménagers et Assimilés

Données 2021 / Collectivités	Population municipale (Insee 2021)	Collecte OMR	Collecte CS	Papiers	Verre	Gravats	Total Déchèteries (hors gravats)	Part d'encombrants sur le total déchèteries
CCQC	20 279	5 091	1 516	18,26	688	1430,9	3910,06	24,3 %
CCQRGA	7 683	2 014	700		491,2	391,3	1738,94	40,3 %
CCQVA	22 227	5 197	1 337		775,16	1178,16	4992,74	26,0 %
SMEEOM MG	32 766	7 747	1 921	254,9	1188,66	4657,58	8617,20	23,7 %
SIEEOM SQ	17 038	3 380	794	208,78	692,76	759	3183	25,5 %
Total	99 993	23 429	6 268	482	3836	8287	22 441,94	25,9 %

Tableau 2 - Récapitulatif des collectivités et de leurs tonnages de déchets

1.3 Carte des infrastructures du SDD82

La carte présentée ci-dessous explicite l'ensemble des sites de gestion des déchets ménagers et assimilés (déchèteries et quais de transfert) que le SDD82 a en gestion.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS DE TARN ET GARONNE

STRUCTURES ADHERENTES

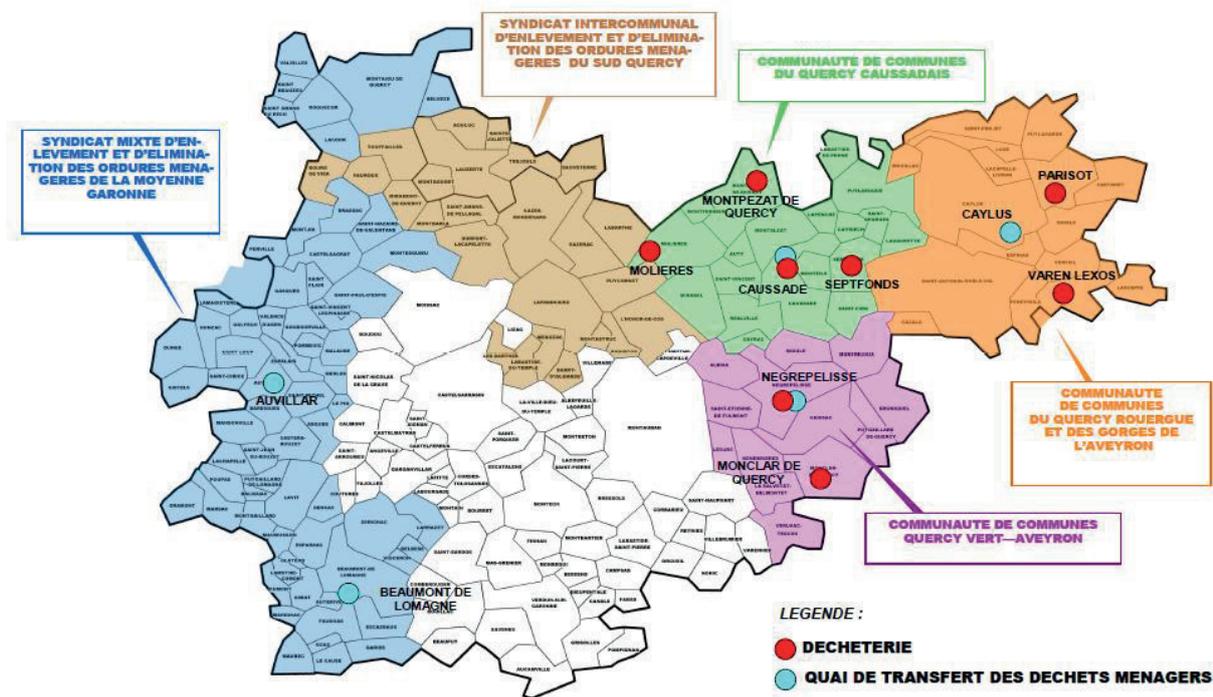


Figure 5 - Carte des déchèteries et des quais de transfert gérés par le SDD82

On peut remarquer qu'aucun quai de transfert n'est présent sur le territoire du SIEEOM SQ, la collectivité apporte directement en BOM les OMR et la CS à la DRIMM (Montech). Les flux ne sont donc pas massifiés. Le SMEEOM MG dispose de deux quais de transfert (Auvillar et Beaumont) car le territoire est très étendu.

1.4 Composition du comité syndical du SDD82

Le SDD82 dispose d'un président et de 4 vice-présidents, de 7 délégués titulaires et de 15 délégués suppléants, dont la liste est présentée dans le tableau ci-dessous :

Rôle	Élus membres	Collectivité
Président	Michel WEILL	Président CD 82
Vice-Président, membre du bureau	Michel LAMOLINAIRE	Président du SIEEOM SQ
Vice-Président, membre du bureau	Alain BELLOC	Vice-Président du CD 82
Vice-Président, membre du bureau	Guy MERIEL	SMEEOM MG
Vice-Président, membre du bureau	Claude VÉRIL	SMEEOM MG
Déléguée titulaire, membre du bureau	Nadine QUINTARD	Communauté de Communes du Quercy Caussadais
Déléguée titulaire, membre du bureau	Michel REGAMBERT	Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron
Délégué titulaire	Agnès PALMIE	SIEEOM Sud-Quercy
Délégué titulaire	Jean-Luc DEPRINCE	Conseil Départemental 82
Délégué titulaire	Cédric VAISSIERES	Conseil Départemental 82
Délégué titulaire	Christian ASTRUC	Conseil Départemental 82
Délégué titulaire	Gérald JAZEDE	Communauté de Communes du Quercy Caussadais
Délégué titulaire	Bernard SALOMON	SMEEOM de la Moyenne-Garonne
Délégué titulaire	Daniel BESSEDE	Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron
Déléguée titulaire	Véronique MAGNANI	Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron
Délégué suppléant	Francis DELMAS	Communauté de Commune du Quercy Vert Aveyron
Délégué suppléant	Régis ARLANDES	Communauté de Commune du Quercy Vert Aveyron
Déléguée suppléante	Marie-Bernard MAERTEN	Présidente du SMEEOM Moyenne-Garonne
Délégué suppléant	Jean-Pierre FLOURENS	SMEEOM MG
Délégué suppléant	Jean-Michel MONESTES	SMEEOM MG
Délégué suppléant	Claude VERIL	SIEEOM SQ
Délégué suppléant	Guy PORTAL	SIEEOM SQ
Déléguée suppléante	Nadine SINOPOLI	Conseil Départemental
Déléguée suppléante	Marie-Claude NEGRE	Conseil Départemental
Déléguée suppléante	Anne IUS	Conseil Départemental
Délégué suppléant	Emmanuel CROS	Conseil Départemental
Déléguée suppléante	Clarisse HEULLAND	Conseil Départemental

Délégué suppléant	Michel RONCHI	Communauté de Communes du Quercy Caussadais
Délégué suppléant	Claude JEANJEAN	Communauté de Communes du Quercy Caussadais
Délégué suppléant	Michel FLORENS	Communauté de Commune du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron

Tableau 3 - Liste des élus du SDD82

2. Compétences exercées par le SDD82

2.1 La compétence Etudes, Transfert, Transport et Traitement

Le SDD82 assure la compétence « réalisation des études et mise en œuvre du transfert, du transport des DMA et du traitement final » pour l'ensemble des collectivités adhérentes (voir 1.1).

Le tableau ci-dessous permet de répertorier de manière claire les collectivités et les compétences qu'elles ont respectivement déléguées au SDD82.

Collectivités / Compétences	CCQC	CCQRGA	CCQVA	SMEEOM MG	SIEEOM SQ
Traitement	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Transfert et Transport	Oui	Oui	Oui	Oui	Non*
Gestion des déchèteries	Oui	Oui	Oui	Non	Non

Tableau 4 - Liste des compétences exercées par les membres du SDD82

*Le transport est une compétence obligatoire avec le traitement

Le Syndicat gère donc le traitement des déchets pour 73 % des communes Tarn-et-Garonnaises, soit 38 % des habitants Tarn-et-Garonnais.

Le traitement des déchets est assuré par le SDD82 en prestation. Le prestataire est l'entreprise « Déchets Récupération Industriels et Ménagers de Montech » (abrégé en « DRIMM ») du groupe Sèche Environnement.

L'entreprise DRIMM gère sur le site de Montech à la fois l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND), site où sont stockés (enfouis) les Ordures Ménagères Résiduelles ainsi que le centre de tri où arrivent les emballages issus de la Collecte Sélective, avant d'être séparés par matériaux et envoyés chez les différents repreneurs.

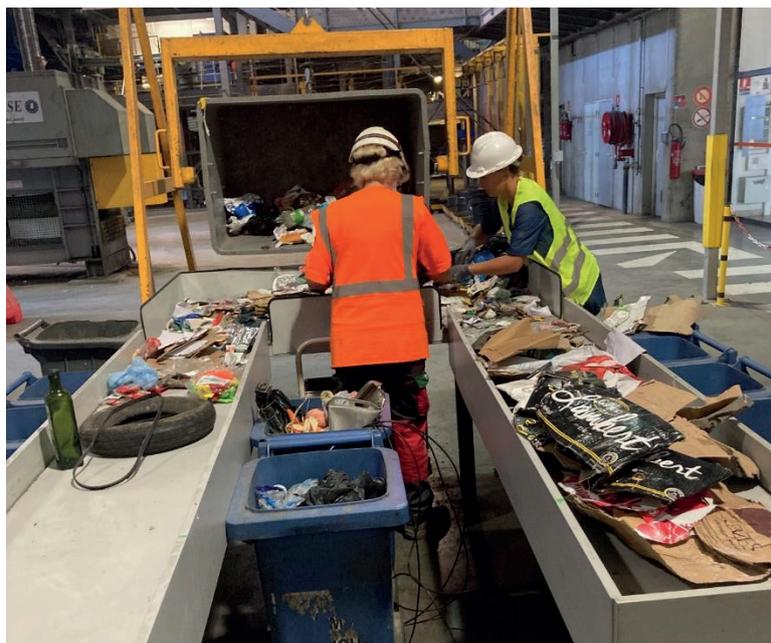


Figure 6 - Caractérisation Collecte Sélective à la DRIMM

Le SDD82 a récupéré, de manière obligatoire, la réhabilitation et le suivi trentenaire de l'ancien site de stockage des déchets de Roumieu à Réalville, commune située sur le territoire du Quercy Caussadais.

Le Transport des déchets – bennes de déchèteries et celles issues des quais de transfert OMR et CS – sont transportés par l'équipe des 6 chauffeurs super lourds du SDD82. Ils disposent de 5 camions Renault (3 Gamme C, 2 Lander) dont le remplacement devra être étudié dans les années à venir.



Figure 7 - Photo des chauffeurs du SDD82 avec les véhicules du SDD82

Les chauffeurs du SDD82 sont formés en continu et voient leur manière de faire évoluer : formation à l'éco-conduite, économie d'eau lors des lavages des camions, formation en chaudronnerie pour les réparations courantes sur les bennes...

Les déchets issus des déchèteries gérées par le SDD82 ont également leur filière propre. Le tableau ci-dessous récapitule – par flux - les repreneurs pour 2021 :

	Flux	Repreneurs
 BATTERIES	Batterie	FERVERT
 BOIS	Bois non traité	SDD82
 DÉCHETS D'OFFICE SPÉCIFIQUE (DOO)	DDS	ECO-DDS / Triadis
 DÉCHETS VERTS	Déchets Verts	APAG Environnement / SEDE
 DEEE	DEEE	ENVIE
 ENCOMBRANTS	Encombrants (DIB)	DRIMM
 CARTRUCHES ENCRE	Encre	ENCRE 31
 DÉBRIS / GRAVATS	Gravats (inerte)	SEMATEC
 HUILES DE FRITURES	Huiles végétales	OLEOVIA
 HUILES DE VIDANGES	Huiles minérales	La carmausine de récupération
 MÉTAL	Métaux	FERVERT
 MOBILIER	Mobilier	DRIMM / Paprec
 PILES ET ACCUMULATEURS	Pile	COREPILE
 PLASTIQUES	Plastiques Durs	Pena Déchets 12
 PLÂTRE ET PLÂTRIÈRES DE PLÂTRE	Platres	PENA Déchets 12
 PNEUMATIQUES	Pneus	ALIAPUR / Soregom
 RÉUTILISATION RÉEMPLOI	Réemploi	IDDEES / La récup'rie
 CAPSULES CAFÉ	Capsules Café	Nespresso

Tableau 5 - Liste des flux acceptés en déchèterie et des repreneurs

2.2.2 L'Unité de Traitement des Matières de vidange

Depuis sa mise en place en 2014, le SDD82 gère l'Unité de Traitement des Matières de Vidange (UTMV) de Nègrepelisse, qui a pour fonction le traitement des matières de vidange (boues issues des fosses septiques et fosses toutes eaux et boues de petites stations d'épuration) par lits de séchage plantés de roseaux. Les filtrats ainsi obtenus sont traités par épandage sur des plantations par taillis courte rotation afin de co-générer du bois et d'alimenter la plateforme bois-énergie (PBE) de Nègrepelisse.

Cette gestion est effectuée par le service assainissement de la CCQVA mis à disposition partiellement du SDD82.



Figure 8 - Vue aérienne de l'UTMV

L'UTMV est soumise à des réglementations spécifiques, notamment le curage des casiers que l'on voit sur la photo ci-dessus. Il est prévu un curage de casier tous les 8 ans, afin de sortir les boues ayant atteint une siccité élevée et qui satureront les filtres de roseaux.

Les premiers chantiers de curage depuis le démarrage de l'installation devraient débuter en 2022 ou 2023.

Les jus produits suite au processus de traitement sont chargés de matière organiques et sont utilisés, d'avril à octobre, pour irriguer des plantations de peupliers et d'eucalyptus cultivés en Taillis Courte Rotation (TCR). En hiver, les jus sont orientés vers des lagunes adjacentes où des bactéries aérobie et anaérobie dégradent la matière organique grâce à la photosynthèse.

2.2.3 La Plateforme Bois-Énergie

La gestion de la plateforme départementale bois-énergie sur la commune de Nègrepelisse est effectuée en régie depuis sa création. Mise en service en 2012, elle est alimentée, par des apports issus des coupes de bois de l'UTMV, d'achats de bois forestier à l'ONF, d'achats de déchets de bois à des

scieries et aussi par des apports issus du bois non traité – les palettes, cageots et cageots (bois A) - des déchèteries gérées par le SDD82. Il s'agit là d'un exutoire interne pour l'ensemble de la filière « bois non traité » des déchèteries gérées par le SDD82, cela permet d'atteindre des objectifs d'économie circulaire.



Figure 9 - Vue aérienne de la PBE

Les apports de bois sont stockés puis broyés pour obtenir des plaquettes de deux calibres : 100 mm et 45 mm et ce afin d'alimenter différentes chaufferies et réseaux de chaleurs locaux.

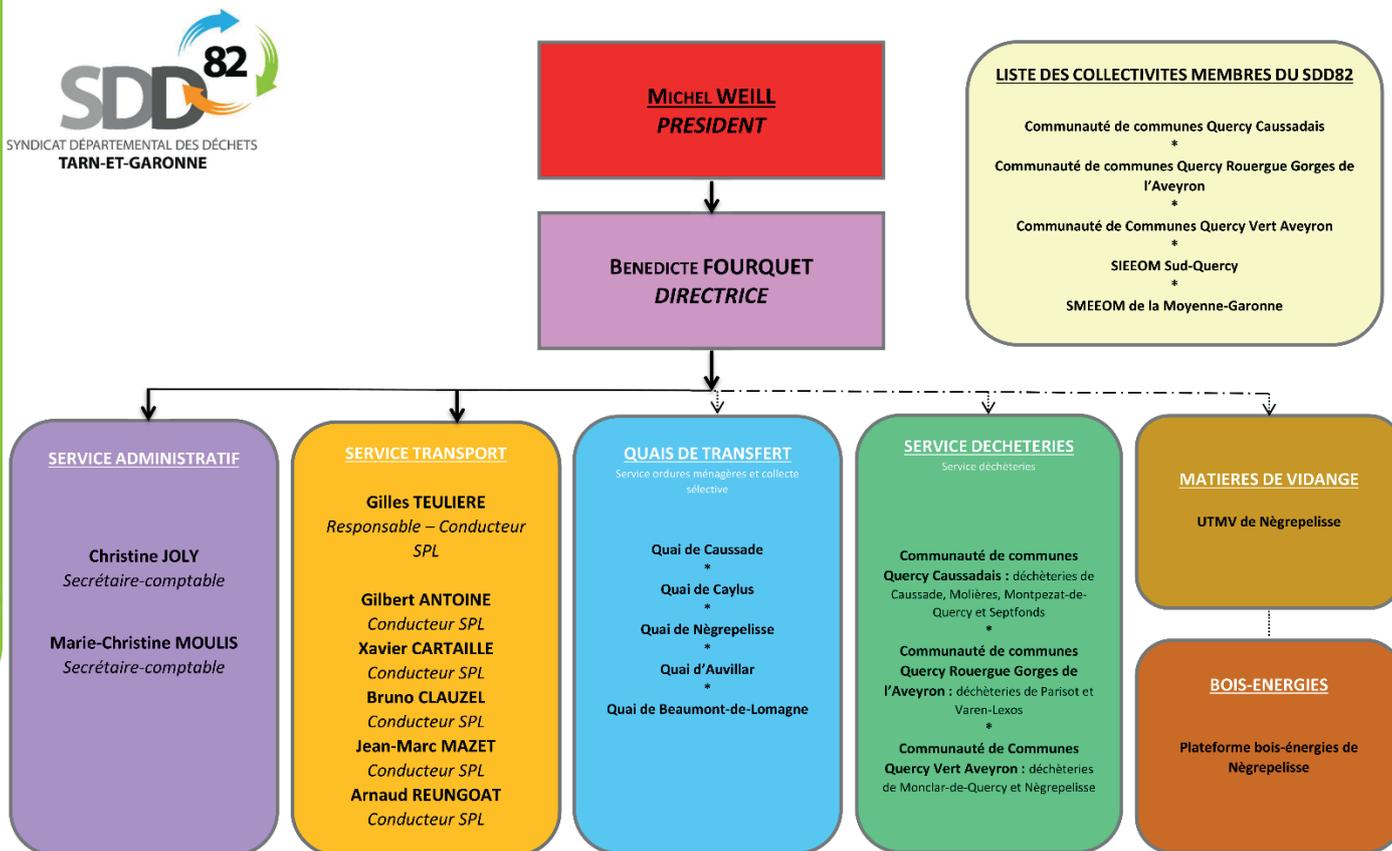
Le SDD82 livre la chaufferie de Nègrepelisse en 100 mm ainsi que celles de Villebrumier, de Laguépie, de l'EHPAD de Lauzerte et de l'EHPAD de Verdun-sur-Garonne en 45 mm gravitaire ; un prestataire est chargé de livrer le 45mm soufflé avec des camions souffleurs adaptés pour les chaufferies de Génébrières, Labastide Saint-Pierre et Monclar-de-Quercy et de deux domaines sur les communes de Beaumont-de-Lomagne et de Nègrepelisse. Les chaufferies alimentées par la PBE sont matérialisées sur la carte ci-dessous.



Figure 10 - Carte des chaufferies bois livrées par le SDD82

3. Organisation du Syndicat

3.1 Organigramme 2021



SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS DU TARN-ET-GARONNE – Hôtel du Département – 100 Boulevard Hubert Gouze – BP 783 – 82 013 MONTAUBAN Cedex
Tél. : 05.63.91.77.40 / E-mail : syndicat.dechets@ledepartement82.fr

Figure 11 - Organigramme 2021 du SDD82

3.2 Structure et fonctionnement

Le SDD82 a ses locaux au sein de l'Hôtel du Département, au 100 Boulevard Hubert Gouze, à Montauban. Le département de Tarn-et-Garonne met à sa disposition deux bureaux où travaillent le personnel administratif et la direction. Le département participe également aux frais du SDD82 en prenant en charge 50 % des frais d'investissement et 50 % des frais de structure. Ce financement permet au SDD82 d'être dans les structures de traitement des déchets les moins coûteuses, à raison de 1.77 € par habitant et par an (contre 1.5 € pour la moins coûteuse sur l'ensemble du panel traité par le bureau d'études INDDIGO).

Le territoire d'action du SDD82 étant relativement étendu, il n'y a pas de dépôt unique pour les chauffeurs et les camions. Chacun dispose d'un dépôt relatif à la tournée qu'il effectue de manière

quotidienne. La liste des tournées dépend donc des quais de transferts (voir carte 1.3) et des déchèteries que le SDD82 gère.

Pour assurer ce roulement le SDD82 dispose de 5 camions polybennes (avec remorques), dont 2, de 2013 approchant les 500 000 km ; ainsi que d'un parc de plus de 140 bennes. Les réparations des camions sont effectuées par des prestataires externes, ce qui est valable également pour la plupart des réparations des bennes.

Un des chauffeurs du SDD82 a toutefois suivi deux formations en chaudronnerie pour être en mesure de réparer les bennes endommagées par de l'usure courante et ainsi limiter la dégradation et le recours aux prestataires externes.

4. Chiffres clés 2021 pour le traitement des ordures ménagères

4.1 L'évolution des ratios d'Ordures Ménagères Résiduelles

Le SDD82, gère la partie Transport et Traitement des déchets, depuis les quais de transfert jusqu'à l'exutoire de traitement. Les ratios par habitant sont calculés pour l'année 2021. Les collectivités membres du SDD82 présentent des réalités très différentes en termes de tonnages comme le récapitule le tableau ci-dessous :

Total Ordures Ménagères Résiduelles					
	CCQC	CCQRGA	CCQVA	SIEEOM SQ	SMEEOM MG
2020	5173,52	1938,02	5174,94	3362,68	7646,16
2021	5090,66	2014,46	5196,8	3380,14	7747,48
kg/hab./an (2020)	255	252	234,2	197	234
kg/hab./an (2021)	251	262	233,8	198	236

Tableau 6 Évolution 2020-2021 du tonnage OM par collectivités-membres

On peut ainsi bien voir la différence qui existe entre le SIEEOM Sud-Quercy qui mène depuis des années une politique volontariste de promotion du tri et de la prévention des déchets et qui obtient des résultats significatifs en étant sous la barre des 200 kg d'ordures ménagères résiduelles par habitant en 2021. À l'extrême opposé, se trouve le territoire de la C.C Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron (CCQRGA) qui est très touristique avec plus d'un million de visiteurs annuel. Le ratio d'ordures ménagères par habitant au-delà d'être le plus élevé du SDD82 est au-dessus de la moyenne nationale (248 kg/hab. en 2019).

Pour apporter de la perspective, le graphique suivant comporte l'évolution depuis 2010 des performances en kg/hab./an d'OMR pour chaque collectivité collecte et en moyenne pour l'ensemble du SDD82 :

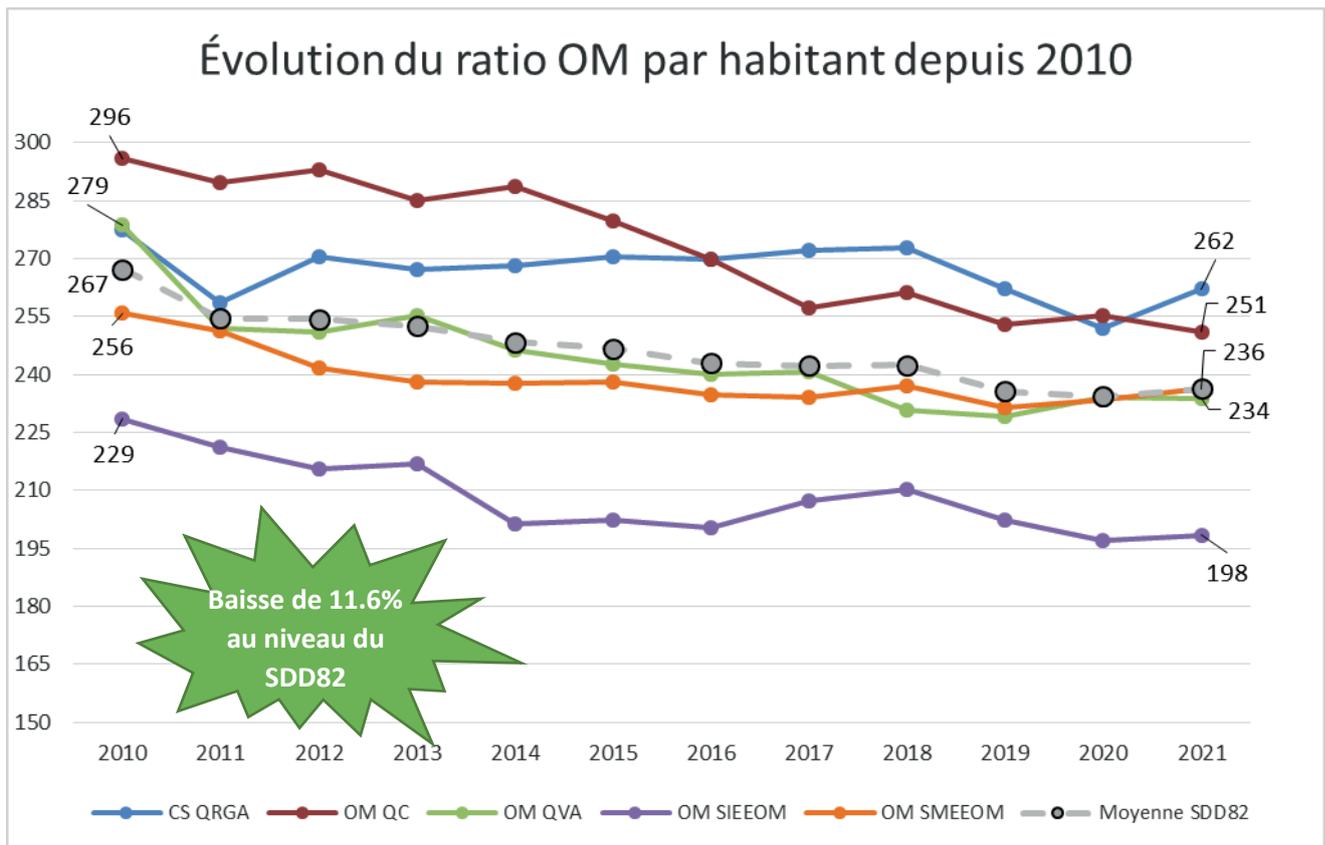


Figure 12 Évolution des performances d'OMR par collectivité en kg/hab./an depuis 2010

Il est à noter que l'ensemble des performances ont une tendance à la baisse des ordures ménagères résiduelles produites par habitant. De fortes disparités sont à pointer entre chaque territoire. Le SIEEOM Sud-Quercy qui promeut la prévention des déchets depuis plus de quinze ans se démarque des autres territoires en se situant environ 15 % en dessous. Le territoire de la communauté de communes Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron tend à être de plus en plus touristique, ce qui rend d'autant plus difficile la démarche de prévention des déchets.

On observe cette tendance sur l'ensemble du territoire national, cela est dû à l'essor du tri des déchets chez les usagers, la diminution des emballages et de meilleures pratiques : le tri séparé des biodéchets, le dépôt de certains déchets en points d'apports dédiés, le développement du réemploi et l'extension des consignes de tri ont contribué à réduire les tonnages par habitant.

4.2 Evolution des tonnages d’Ordures Ménagères Résiduelles

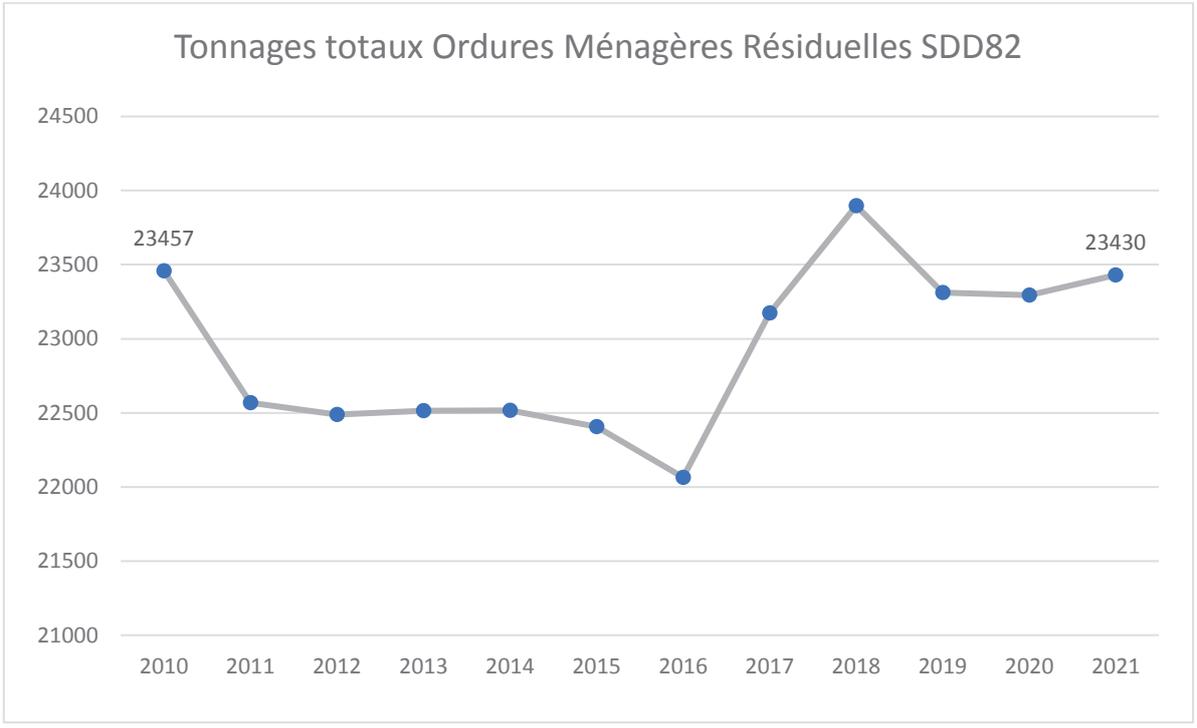


Figure 13 Evolution des tonnages totaux traités par le SDD82 depuis 2010

Les tonnages totaux d’Ordures Ménagères Résiduelles gérés par le SDD82 depuis 2010 ont fluctué au cours des années sans rapport avec la baisse générale des territoires en ratio. En effet, les collectivités membres ont connu des variations de population avec des ajouts ou des retraits de communes. Le saut visible sur les années 2016 à 2018 est corrélé à l’arrivée des communes de l’ancien territoire de la communauté de communes Quercy Vert avec la fusion des communautés de communes (CCQV et CCTVA pour former la CCQVA) au 1^{er} janvier 2017. Les tonnages d’ordures ménagères résiduelles de ce territoire étaient dirigés vers le centre d’enfouissement de Reyniès qui a été fermé au 30 juin 2017. Également, en 2017, 4 nouvelles communes intègrent le SIEEOM Sud-Quercy (+659 tonnes entre 2016 et 2017).

5. Les chiffres de la Collecte Sélective

5.1 L'évolution des tonnages de Collecte Sélective

Les performances sont élevées sur l'ensemble du territoire du SDD82 avec une moyenne de 67,40 kg/ha./an en 2021. La moyenne nationale en France (territoire en mixte rural) était de 52 kg/hab./an en 2019 (chiffres ADEME).

Total Collecte Sélective (hors verre et avec papiers collectés à part)					
	CCQC	CCQRGA	CCQVA	SIEEOM SQ	SMEEOM MG
2020	1412,74	630,08	1272,36	1012,24	2080,61
2021	1523,88	700,04	1337,22	1002,64	2175,66
kg/hab./an (2020)	69,69	81,94	57,58	59,30	63,55
kg/hab./an (2021)	75,15	91,12	60,16	58,85	66,40

Tableau 7 Évolution 2020-2021 du tonnage CS par collectivités-membres

De fortes disparités sont à noter par territoire, les ratios de production de la collecte sélective allant de 59 kg/hab/an à 91 kg/hab/an. Ces écarts peuvent s'expliquer par différents éléments : le taux de refus de tri, la politique de prévention menée par la collectivité, la communication plus ou moins importante réalisée pour le tri des habitants, l'activité plus ou moins touristique du territoire, l'ancienneté dans la mise en place de l'extension des consignes de tri et le mode de collecte (en porte-à-porte, en conteneurs de proximité ou en points d'apport volontaire).

Par exemple la CCQRGA, qui affiche le ratio de tri le plus élevé par habitat est également la collectivité qui affiche le taux de refus de tri le plus élevé (voir tableau 8) et qui est la plus touristique.

Afin d'adopter une vision sur le long terme, le graphique ci-dessous récapitule les ratios de CS par collectivités membres. On peut observer que la tendance globale est à la hausse d'environ 25 % sur les douze années étudiées.

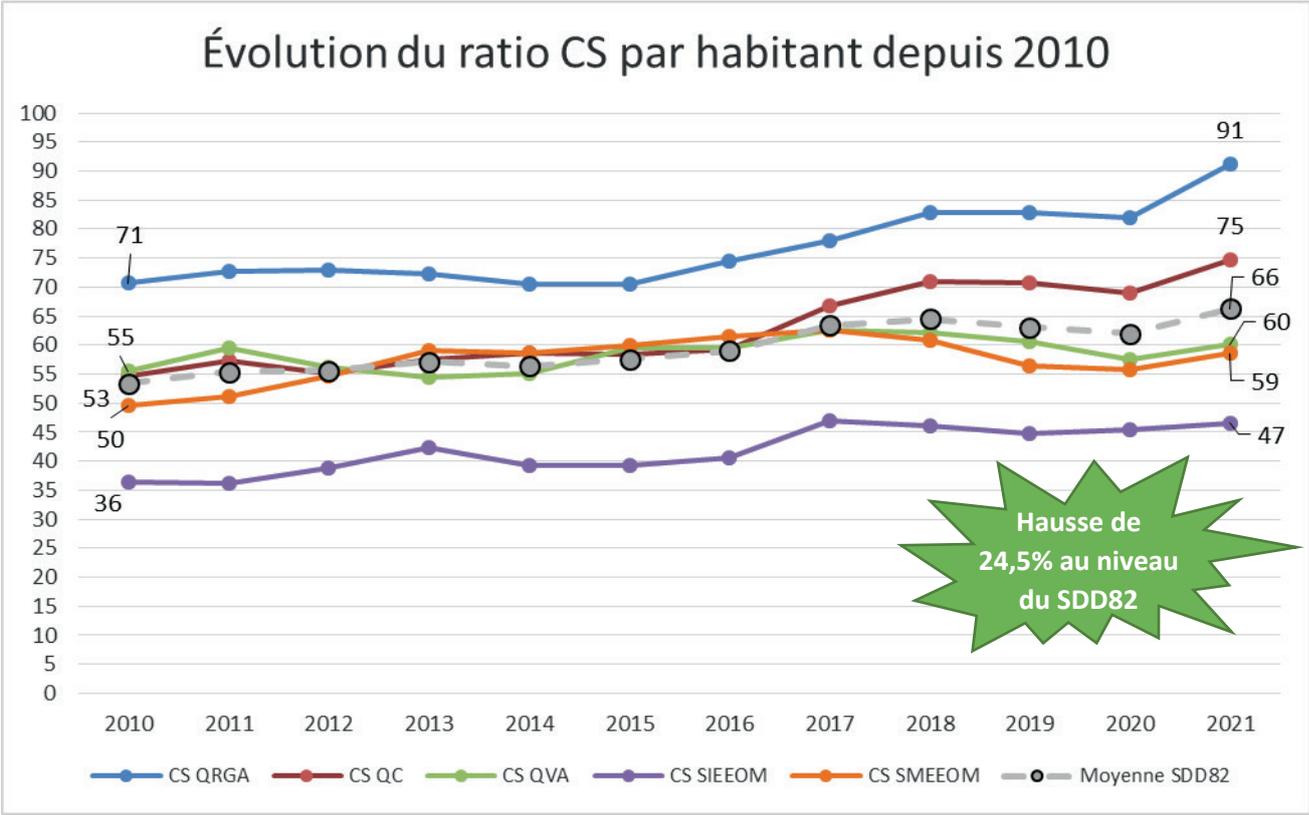


Figure 14 Évolution des performances en kg/hab.an de CS par collectivité depuis 2010

Les tonnages de collecte sélective sont en constante augmentation, mis à part un léger tassement en 2019 et 2020. On peut observer que depuis l’extension des consignes de tri (2012 pour le SIEEOM SQ et le SMEEOM MG et 2016 pour les 3 communautés de communes), les tonnages sont en hausse soutenue. On peut tabler sur une continuité dans l’augmentation du fait notamment de l’obligation de la mise en place du tri hors-foyer pour le 1^{er} janvier 2025.

Concernant l’extension des consignes de tri, elle a parfois été source de confusion pour les habitants : « tous les emballages se trient » a pu parfois être compris « tous les plastiques » se trient, causant du tonnage de refus de tri. De la communication est régulièrement faite sur le sujet afin de faire intégrer aux usagers la notion d’emballage plastiques ou autres, et pas de plastiques seuls.

5.2 Evolution des tonnages de Collecte Sélective

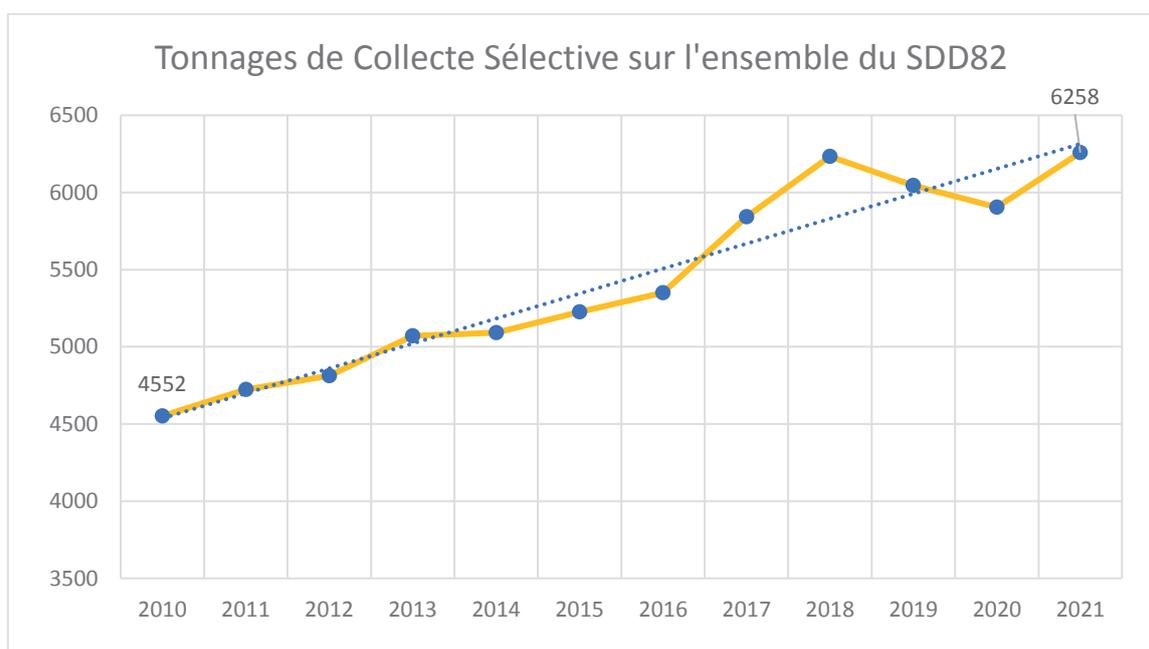


Figure 15 Évolution des tonnages de CS traités par le SDD82 depuis 2010

Les tonnages sont en hausse constante comme le montre la courbe de tendance. Plus 37.4% d’emballages recyclables collectés entre 2010 et 2021 sur l’ensemble du territoire du SDD82. La forte hausse sur les années 2017 et 2018 peut s’expliquer par l’arrivée de nouveaux territoires comme déjà mentionné pour les ordures ménagères résiduelles.

6. Les chiffres clés liés au transport, au traitement et à l'évolution de la TGAP

6.1 Évolution des coûts de transport

Les coûts de transport pratiqués par le SDD82 sont relativement stables dans le temps et n'ont pratiquement pas évolué depuis la création du Syndicat en 2002.

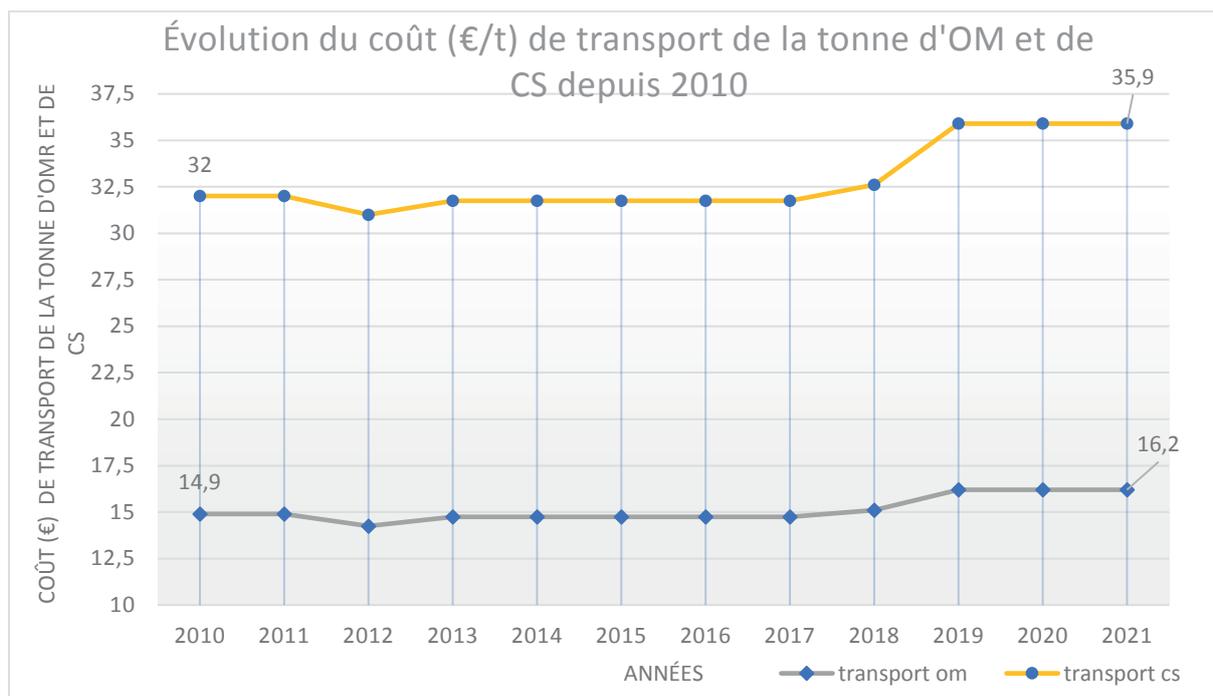


Figure 16 Évolution des coûts à la tonne transportée (OM et CS) par le SDD82 depuis 2010

Les tarifs sont plus élevés pour la collecte sélective étant donné la densité plus faible donc des tonnages par benne moins élevés.

6.2 Évolution des coûts de traitement OMR, CS et refus

Les tarifs relatifs au coût de traitement des OMR sont en hausse constante, bien qu'établis dans le cadre d'un marché pluriannuel, les tarifs de traitement des OMR sont revus annuellement par le prestataire (DRIMM) dans le cadre d'une formule de révision liée à l'inflation. On peut observer une augmentation de 14% entre 2020 et 2021 du fait de l'augmentation de 12 € HT de la TGAP.

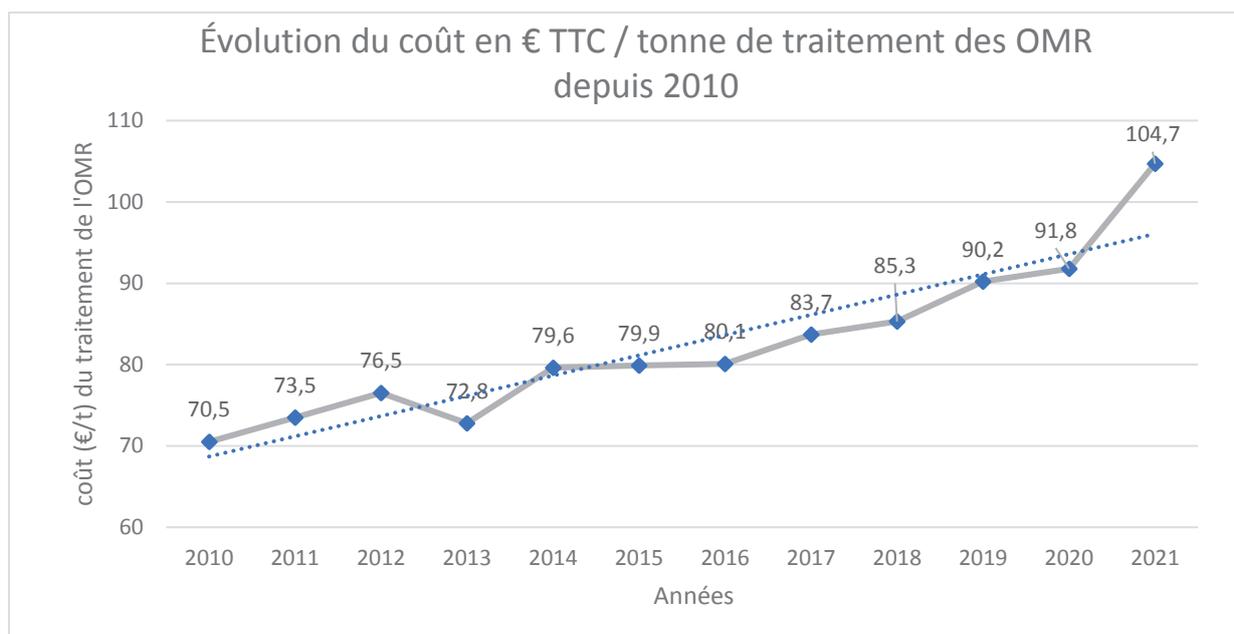


Figure 17 Évolution du coût de traitement des OMR depuis 2010

Concernant les tarifs du traitement de la CS, ceux-ci jusqu'en 2012 était sous forme de forfait, incluant le refus de tri. En 2013, le mode de calcul a été revu et le refus de tri a été comptabilisé à part. La diminution de tarif débute en 2012 car au vu de l'augmentation de la TVA de 5.5% à 7%, le Comité Syndical avait alors voté une diminution de 20 € de la participation au coût du tri par tonne de CS pour inciter au tri. Attention, ce coût s'entend également hors surcoût lié au taux de présence des Journaux-Revues-Magazines (JRM) dans la CS. Depuis le marché de 2018, les collectivités ont une plus-value si le taux de JRM dans la CS est inférieur à 36%. Cette plus-value varie entre 4,92 € TTC / tonne et 54,16 € TTC / tonne.

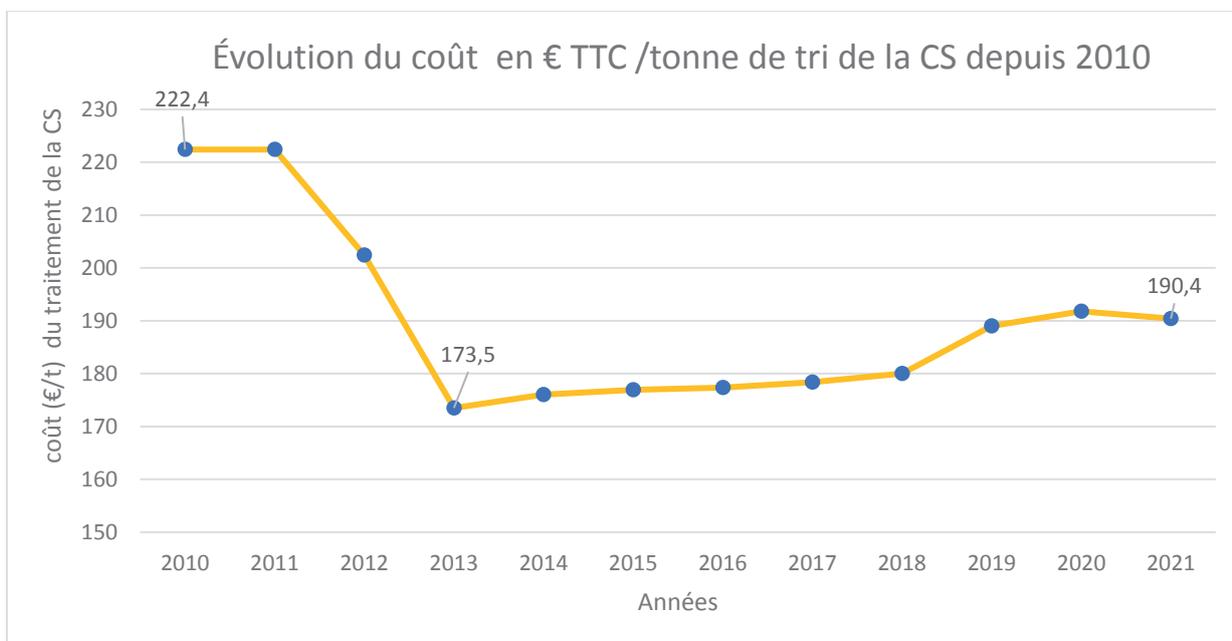


Figure 18 Évolution du coût de tri de la CS depuis 2010

Depuis la clarification des tarifs en 2013, on peut observer que la courbe suit une tendance de légère augmentation.

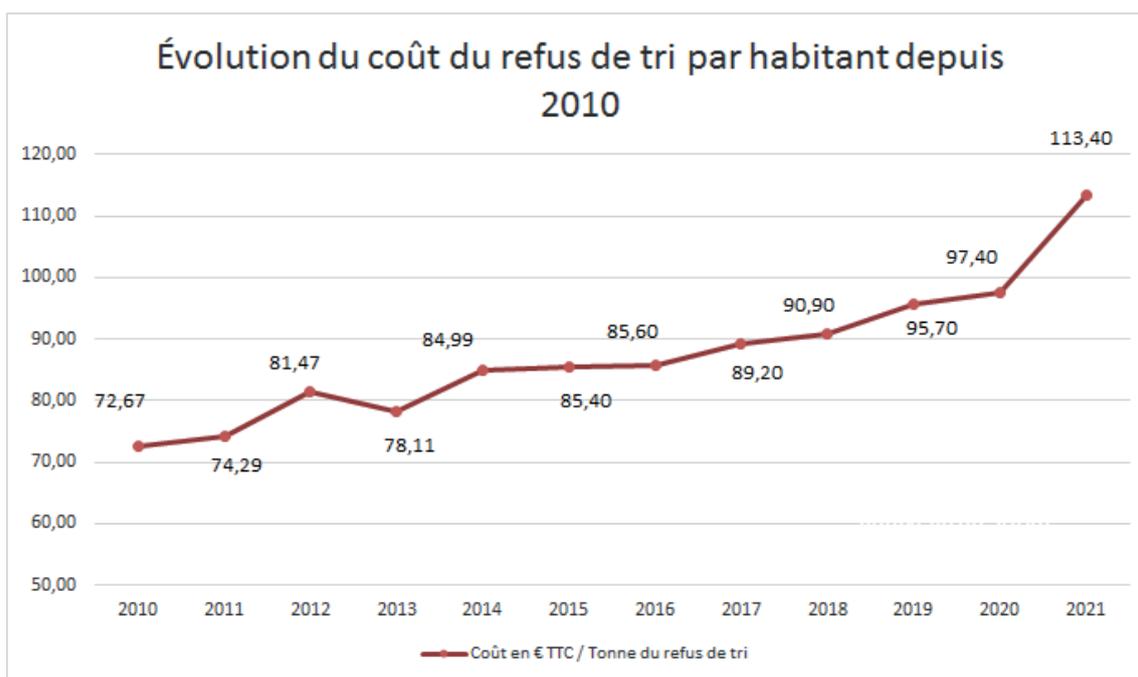


Figure 18 Évolution du coût de traitement des refus de tri depuis 2010

Concernant le taux de refus de tri – c’est-à-dire l’ensemble des déchets arrivés sur la chaîne de tri, mais qui ne sont pas acceptés et en sont donc sortis- l’ensemble des collectivités-membres dépasse les moyennes nationales. Les refus de tri comportent autant des emballages non appelés par le centre de tri : bouteille et bocaux en verre par exemple, que des « non-emballages » : cerclage de colis, rouleaux d’étiquettes, ou des refus véritables comme des pneus, sacs de ciment, cadavres d’animaux... Sur le plan national, les collectivités ayant une collecte multi-matériaux, ont un taux de refus de tri moyen de 19% contre 20% pour les deux flux (emballages et papiers) comme c’est le cas au SMEEOM MG et au SIEEOM SQ.

Total refus de tri					
	CCQC	CCQRGA	CCQVA	SIEEOM SQ	SMEEOM MG
2020	362,43	186,686	308,671	173,284	447,375
2021	399,149	193,301	290,526	175,684	447,329
taux de refus 2021	26,51%	27,61%	21,73%	22,13%	23,29%

Tableau 8 Évolution 2020-2021 du tonnage de refus de tri par collectivités-membres

Les taux de refus étant tous au-delà de la moyenne nationale, un effort est donc à prévoir sur la sensibilisation de l’ensemble des usagers aux consignes de tri.

6.3 Evolution de la TGAP

La TGAP, pour Taxe Générale sur les Activités Polluantes, est une taxe qui est le fruit de la fusion de plusieurs taxes environnementales et qui a pour but –entre autre- de financer l’ADEME et la transition écologique. Cette taxe vise à faire supporter un coût environnemental (non pris en compte par le marché) et supposé refléter les dégâts occasionnés par certaines activités humaines sur l’environnement.

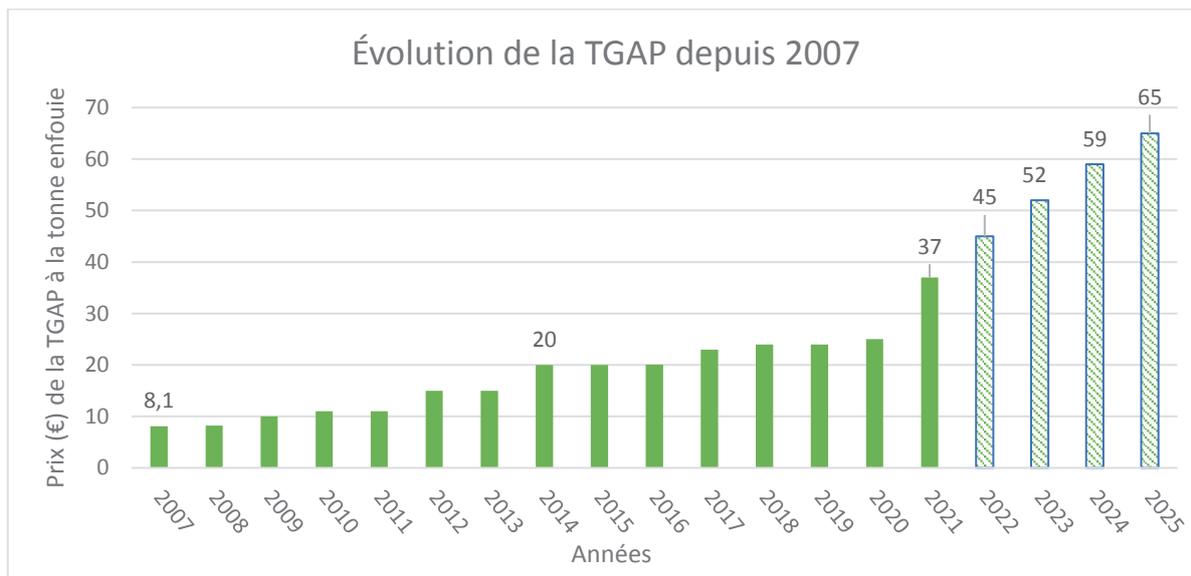


Figure 19 Évolution du coût à la tonne de TGAP depuis 2007 et prévisions pour la période 2022-2025

Cette taxe va augmenter jusqu’en 2025 où elle devrait se stabiliser. Il s’agit d’une part conséquente de l’évolution du coût de traitement des déchets, planifiée comme telle, elle est supposée encourager les actions de prévention des déchets.

La TGAP est globalement payée sur deux flux, l’enfouissement des Ordures Ménagères Résiduelles et celui des encombrants de déchèteries. En 2021, la TGAP représentait 866 910 € pour l’ensemble des OMR enfouies au niveau du SDD82 ; elle s’élevait à 109 052 € pour les encombrants de déchèteries pour les déchèteries gérées par le SDD82.

A tonnage équivalent, en 2022, l’augmentation de la TGAP représenterait une hausse de 187 440 € pour l’enfouissement des OMR, et de 23 578 € pour les encombrants. Seule la prévention des déchets peut aider à minimiser l’impact de cette hausse de la TGAP.

6.4 Chiffres clés pour les plateformes annexes

6.4.1 Chiffres clés pour l'UTMV

L'Unité de Traitement des Matières de Vidanges située sur la commune de Nègrepelisse fonctionne de manière relativement autonome, des camions cureurs viennent déposer leur contenu qui subit ensuite un processus de traitement complexe. Les boues issues des fosses passent par un prétraitement aérobique (un bassin d'aération) avant d'être dirigé vers des lits de séchage plantés de roseaux. Les percolâts récupérés en sortie des lits sont traités avant d'être utilisés en irrigation de plantation de bois (peupliers et eucalyptus). Ces plantations de bois servent à alimenter la plateforme bois-énergie basée à Nègrepelisse.

Un employé est présent sur la structure pour s'occuper de l'exploitation et des éventuels soucis liés à la maintenance électromécanique, en effet, de nombreux indésirables viennent régulièrement bloquer les moteurs : masques chirurgicaux, lingettes nettoyantes, protections menstruelles... Cet employé s'assure donc du bon fonctionnement du matériel et de la continuité du service sur l'ensemble de la chaîne de traitement des boues.

En 2021, l'UTMV a traité au total 8 880,6 m³ toutes matières de vidange confondues, décomposées comme suit :

FOSSES TOUTES EAUX (FTE) FOSSES SEPTIQUES (FS)	5 554 m ³
FOSSES ETANCHES (FE)	2 396,6 m ³
BOUES DE STEP (siccité mesurée ≤ 7%)	930 m ³

Tableau 9 Tonnes de matières traitées par l'UTMV en 2021

Pour rappel, l'UTMV a une capacité nominative de 11 000 m³ ce qui correspond à 3500 fosses/an. Il reste donc de la capacité d'accueil sur site pour traiter plus de matières. Cependant, le fonctionnement actuel (en sous régime théorique) et sans curage des casiers effectués jusque-là, a permis à l'installation de fonctionner correctement. Les 8 casiers arrivent toutefois progressivement à saturation et devront prochainement être curés. En théorie, chaque casier est supposé être curé et nettoyé tous les 8 ans environ pour un fonctionnement optimal. En 2022 ou 2023, les curages devraient commencer à être réalisés pour éviter l'obstruction due aux quantités de boues séchées accumulées ainsi qu'à leur siccité croissante.

Les tarifs d'apports de matières de vidange à l'UTMV sont en légère augmentation (+1.5%) par rapport à 2020 (formule de révision intégrée à la convention signée avec les vidangeurs) :

Désignation	Tarif en € HT/m ³
Fosses étanches	3,33 €
Fosses toutes eaux et fosses septiques (non concentrée soit un taux de siccité <3,5%)	18,87 €
Boues brutes de petites STEP non égouttées (taux de siccité <7%)	18,36 €

Tableau 10 Prix de traitement par type d'apport pour l'UTMV

6.4.2 Chiffres clés pour la PBE

La Plateforme Bois-Énergie (PBE) de Nègrepelisse accueille les déchets de bois non-traité (palettes et cagettes essentiellement) issus des 8 déchèteries que le SDD82 a en charge ainsi que du bois forestier issu des coupes de l'ONF, du bois d'élagage et des dosses de la scierie Pomarede (Lizac). L'objectif est de valoriser du bois de qualité « moindre » non valorisable autrement.

Au total en 2021, la PBE a permis de livrer 2 192 tonnes de plaquettes réparties comme telles dans les différentes chaufferies desservies :

Valbois	177.6 tonnes,
Mairie Labastide Saint-Pierre	36.58 tonnes
Domaine d'Argoumbat	21.48 tonnes
Mairie de Genébrières	28.84 tonnes
Mairie de Monclar-de-Quercy	7.96 tonnes
Domaine des Barrayrous	14,5 tonnes
Mairie de Villebrumier	334.86 tonnes
Mairie de Laguépie	171.53 tonnes
EHPAD de Lauzerte	161.36 tonnes
EHPAD de Verdun	86.62 tonnes
Nègrepelisse	1150.76 tonnes

Tableau 11 Chaufferies livrées par le SDD82 selon le type de plaquettes livrées

100 mm
45 mm gravitaire
45 mm soufflés

Quatre chantiers de broyage ont eu lieu, avec les entreprises APAG Environnement, AD Energie, et Chayrigues.

Ainsi 1151 tonnes de plaquette-bois 100 mm ont été produites contre 864 tonnes de plaquettes-bois 45 mm.

Ces plaquettes-bois ont permis d'alimenter 11 chaufferies dans le département du Tarn-et-Garonne.

Désignation	Tarif en € HT/t	Tarif € TTC/t
Vente de plaquettes industrielles ressuyées pour "grosses" chaufferies à un taux d'humidité de 30% au départ de la PBE.	70,00€*	77,00 €
Vente de plaquettes forestières calibrées sèches pour "petites" chaufferies en approvisionnement en bennes basculantes à un taux d'humidité inférieur à 25% au départ de la PBE.	88,00€*	96,80 €
Vente de plaquettes forestières calibrées sèches pour "petites" chaufferies en approvisionnement en camion souffleur livrées avec un taux d'humidité inférieur à 30 % au départ de la PBE.	145,00 €	159,50 €
Plus-value forfaitaire si vidage des deux bennes en deux fois (mobilisation d'une benne sur site)	3,00 €	3,30 €
Désignation	Tarif en € HT/t	Tarif € TTC/t
Livraison d'une benne de plaquettes et dépôt dans un rayon de 0 à 5 km de la PBE	23,64 €	26,00 €
Livraison d'une benne de plaquettes et dépôt dans un rayon de 5 à 25 km de la PBE	67,27 €	74,00 €
Livraison d'une benne de plaquettes et dépôt dans un rayon de 25 à 50 km de la PBE	100,00 €	110,00 €
Livraison d'une benne de plaquettes et dépôt dans un rayon de 50 à 75 km de la PBE	137,27 €	151,00 €
Livraison d'une benne de plaquettes et dépôt dans un rayon de 75 à 100 km de la PBE	170,00 €	187,00 €
Désignation	Tarif en € HT/t	Tarif € TTC/t
Forfait horaire dépotage lent (trémie avec vis sans fin) par tranche de 1/2 heure sur site	63,64 €	70,00 €

* prix en fonction de l'humidité au moment de la livraison

Tableau 12 Tableau des prix pratiqués par le SDD82 auprès des chaufferies

6.5 La gestion des déchèteries

Le SDD82 compte 8 déchèteries dont il est gestionnaire (voir figure 5), il ne dispose pas du personnel pour gérer les déchèteries qui sont agents des communautés de communes mis à disposition. Le SDD82 s’occupe des infrastructures et de la partie aval (transport des bennes jusqu’à leurs exutoires et suivi du traitement par les prestataires).

Les tableaux des sous-parties suivantes reprennent les tonnages par flux et par communautés de communes pour l’année 2021.

6.5.1 Les flux « soutenus »

Cette sous-partie va traiter des flux pour lesquels le SDD82 dispose de soutiens par des éco-organismes en charge du flux. Ces soutiens sont proportionnels aux quantités reçues en déchèteries et envoyées en traitement.

Le SDD82 ne gère pas les évacuations de ces flux, car ils sont organisés par les filières agréées pour chaque flux (recouper avec le tableau 5).

Population	20 279	7 683	22 227	Total
Collectivité	QC	QRGA	QVA	Ratio
MOBILIER				
TONNAGE PAR CC :	690,64	297,56	916,02	1904,22
ratio en kg/hab	34,06	38,73	41,21	38,00
DEEE				
TONNAGE PAR CC :	208,61	121,69	229,56	559,85
ratio en kg/hab	10,29	15,84	10,33	12,15
ECODDS				
TONNAGE PAR CC :	17,76	13,19	24,87	55,82
ratio en kg/hab	0,88	1,72	1,12	1,24
TLC				
TONNAGE PAR CC :	93,96	9,46	52,14	155,56
ratio en kg/hab	4,63	1,23	2,35	2,74

Tableau 13 Tableau des tonnages 2021 par flux soutenu financièrement par les éco organismes, par collectivité

On peut constater sur la base de ces chiffres que la CCQRGA dispose des meilleurs ratios par habitant.

6.5.2 Les flux « repris »

Les flux repris le sont gratuitement, les prestataires se chargent simplement de reprendre à leurs frais les flux collectés en déchèteries et de les retraiter. Le SDD82 ne gère pas de transport qui est géré directement par le prestataire d'enlèvement.

Ce sont essentiellement des « petits » flux en termes de tonnages et de contenants mis à disposition par les repreneurs.

Population	20 279	7 683	22 227	Total Ratio moyen
Collectivité	QC	QRGA	QVA	
HUILES VEGETALES				
TONNAGE PAR CC :	2,12	1,70	2,61	6,43
ratio en kg/hab	0,10	0,22	0,12	0,15
LAMPES ET NÉONS				
TONNAGE PAR CC :	0,69	0,15	1,19	2,03
ratio en kg/hab	0,03	0,02	0,05	0,04
PILES ET ACCUMULATEURS				
TONNAGE PAR CC :	1,70	2,05	1,82	5,57
ratio en kg/hab	0,08	0,27	0,08	0,14
CARTOUCHES D'ENCRE				
TONNAGE PAR CC :	0,21	0,13	0,26	0,61
ratio en kg/hab	0,01	0,02	0,01	0,01
DASRI				
TONNAGE PAR CC :	0,17	0,01	0,12	0,30
ratio en kg/hab	0,01	0,00	0,01	0,01
CAPSULES CAFÉ				
TONNAGE PAR CC :	1,12	0,45	0,58	2,15
ratio en kg/hab	0,06	0,06	0,03	0,05

Tableau 14 Tableau des tonnages 2021 par flux repris par les éco organismes, par collectivité

Les ratios sont relativement proches. On observe une tendance globale à la baisse des collectes de piles en déchèteries car de plus en plus de magasins sont points de collecte. La CCQRGA dispose potentiellement de moins de points de collecte autres que les déchèteries.

6.5.3 Les flux revendus

Sont regroupés dans cette catégorie l'ensemble des flux dont la revente de matériaux présente une valeur marchande. Sans que le traitement de ces flux ne soit rentable, leur revente permet d'amortir les frais liés à la mise en place de leur collecte.

Population	20 279	7 683	22 227	Total
Collectivité	QC	QRGA	QVA	Ratio
				moyen
CARTONS				
TONNAGE PAR CC :	106,28	39,46	125,60	271,34
ratio en kg/hab	5,24	5,14	5,65	5,34
BATTERIES				
TONNAGE PAR CC :	3,47	0,48	5,69	9,64
ratio en kg/hab	0,17	0,06	0,26	0,16
MÉTAUX				
TONNAGE PAR CC :	267,74	147,48	307,30	722,52
ratio en kg/hab	13,20	19,20	13,83	15,41
PALETTES				
TONNAGE PAR CC :	124,90	44,11	83,69	252,70
ratio en kg/hab	6,16	5,74	3,77	5,22

Tableau 15 Tableau des tonnages 2021 par flux revendus, par collectivité

6.5.4 Les flux qui coûtent

Certains flux ont un coût pour le SDD82, les matériaux n'ont pas de valeur marchande. Ils sont traités et nécessitent, à ce titre, des frais de traitement.

Cette dernière catégorie est hétéroclite et regroupe des matériaux qui auparavant allaient à la benne à encombrant (plâtre et plastiques durs par exemple). Le flux encombrant est enfoui et constitue le flux le plus onéreux, tout l'accent doit être mis sur l'évitement de ce flux.

Population	20 279	7 683	22 227	Total
Collectivité	QC	QRGA	QVA	Ratio
				moyen
DECHETS VERTS				
TONNAGE PAR CC :	1387,12	295,36	1837,94	3347,80
ratio en kg/hab	68,40	38,44	82,69	59,68
DDS (hors filière)				
TONNAGE PAR CC :	29,94	23,24	47,73	100,91
ratio en kg/hab	1,48	3,03	2,15	2,22
ENCOMBRANTS				
TONNAGE PAR CC :	950,22	700,98	1296,16	2947,36

ratio en kg/hab	46,86	91,24	58,31	65,47
GRAVATS				
TONNAGE PAR CC :	1430,90	391,30	1178,16	2871,36
ratio en kg/hab	70,56	50,93	53,01	56,05
HUILES MINERALES				
TONNAGE PAR CC :	14,17	6,76	15,44	36,37
ratio en kg/hab	0,70	0,88	0,69	0,76
PLASTIQUES DURS				
TONNAGE PAR CC :	41,90	8,52	31,52	81,94
ratio en kg/hab	2,07	1,11	1,42	1,53
PLATRE				
TONNAGE PAR CC :	42,04	19,62	45,36	107,02
ratio en kg/hab	2,07	2,55	2,04	2,22
PNEUS HORS DECRET				
TONNAGE PAR CC :	10,28	11,12	11,94	33,34
ratio en kg/hab	0,51	1,45	0,54	0,83

Tableau 16 Tableau des tonnages 2021 par flux qui coûtent, par collectivité

On observe que les ratios de la CCQGA sont amplement inférieurs aux deux autres collectivités concernant le flux déchets verts. Étant un territoire étendu, on peut penser que les pratiques de brûlage sont encore répandues malgré l'interdiction, de plus la vacance de logements et les résidences secondaires font que l'entretien des espaces verts de ces logements est plus espacé. Ce territoire est également plus naturel, il est probable qu'il y ait moins de haies à tailler que sur les autres territoires qui sont plus pavillonnaires.

Les DDS hors filière sont également en surnombre du fait que ce territoire compte de nombreux expatriés anglais, belge, danois ou encore néerlandais qui utilisent des produits (peintures, enduits, colles...) qui ne sont pas mis sur le marché en France (l'éco contribution n'est donc pas récoltée à l'achat) et ne sont donc pas repris par l'éco-organisme ECODDS dans la filière dédiée.

Les encombrants sont peu élevés sur la CCQC car de nombreuses bennes sont à disposition (plâtres et plastiques durs notamment) pour détourner ces flux des encombrants. Le territoire de la CCQC compte 4 déchèteries, dont deux peu fréquentées, ce qui permet aux agents d'être plus près des usagers et de leur faire faire un tri rigoureux. La déchèterie de Caussade, qui reçoit le gros du flux des usagers du QC compte la plupart du temps 2 agents sur place pour faire bien trier les déchets aux usagers. Les encombrants sont en revanche élevés sur la CCQGA en partie en raison des inondations qui ont eu lieu en janvier 2021 et où de nombreuses maisons ont été impactées. Le déploiement de bennes pour le plâtre et les plastiques durs à destination des déchèteries qui n'en sont pas dotées est à poursuivre. Le traitement des bennes plastiques durs et du plâtre sont moins onéreux que l'encombrant et permettent de recycler ces déchets.

7. La prévention des déchets sur le territoire du SDD82

La prévention des déchets est un axe en développement sur l'ensemble des collectivités-membres. Ces collectivités ne sont pas toutes au même niveau d'avancement en termes de prévention, comme le montre la carte ci-dessous.

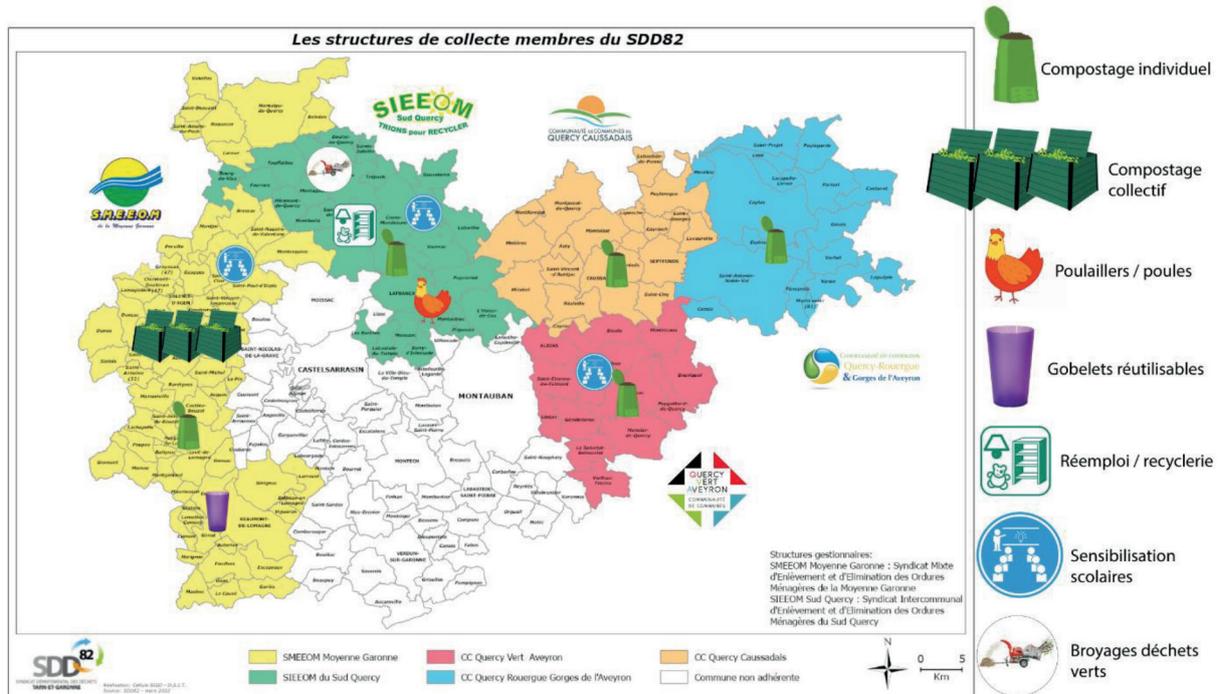


Figure 20 Les collectivités-membres du SDD82 et leurs actions de prévention des déchets

Des territoires comme le SIEEOM Sud-Quercy ou le SMEEOM de la Moyenne-Garonne se sont positionnés sur la prévention de manière volontariste depuis des années, en embauchant du personnel dédié (ambassadeur tri et prévention) et en menant des actions en ce sens. Un des éléments-clés pour avoir des résultats de baisse des tonnages est de maintenir les actions sur la durée. Les territoires qui mettent en place une politique continue et soutenue de prévention des déchets voient leurs efforts récompensés. C'est une des raisons expliquant que le SIEEOM Sud-Quercy est la seule collectivité du SDD82 à être sous la barre des 200 kg d'OMR par habitant et par an.

Le SDD82 n'a pas porté en son nom d'action de prévention des déchets en 2021.

À l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD 2021), le SDD82 a équipé 3 de ses déchèteries (Varen, Parisot, et Nègrepe-lisse) avec des caissons maritimes pour l'accueil des objets destinés au réemploi



8. Communication

Le SDD82 a adopté un logo qui lui permet de poser les bases de son identité auprès du grand public. Jusque-là, le Syndicat était relativement inconnu, et n'effectuait qu'un rôle fonctionnel de transport et traitement des déchets.

Le logo est la première pierre de la construction de l'identité du SDD82 et permet notamment l'essor de l'e-reputation de la structure.

En fin d'année 2021, une page Facebook du SDD82 a été créée. Courant 2022, un site internet dédié au Syndicat lui permettra d'être mieux connu des usagers et d'avoir une véritable vitrine pour exposer

ses actions et actualités et les messages de prévention à porter. Le déploiement de visuels représentant une pomme, qui sera la mascotte du Syndicat concourra également à sa visibilité.

Durant l'année 2021, un « Mémento tri-Prévention » a été édité en direction des collectivités-membres du SDD82.

LES BONS GESTES DU TRI

Chez vous et sur votre territoire, adoptez le tri dans votre mode de vie !

À AFFICHER CHEZ VOUS !

À RECYCLER

EMBALLAGES EN VERRE



Bouteilles en verre Pots et bocaux en verre



À RECYCLER

PAPIERS ET CARTONS



Emballages et briques en carton Magazines, journaux et papiers divers

Des emballages recyclés, c'est de la matière à réutiliser !

EMBALLAGES EN MÉTAL



Inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider et de les déposer dans le bac

EN VRAC



EMBALLAGES EN PLASTIQUE



Barquettes Bouteilles, flacons et bidons

À JETER

Ordures ménagères résiduelles



Sacs, sachets et films Pots et boîtes

En 5 ans, multiplication par 3 de la taxe sur les déchets enfouis :
REDUISONS NOS ORDURES MÉNAGÈRES !

Compostage en tas ou à l'aide d'un composteur... C'est Pomme vous voulez !

BIODÉCHETS

Traitez-les vous-même en faisant du **compost** !

Déchets du jardin : feuilles mortes, fleurs, paille...



Déchets alimentaires d'origine végétale

Avec le Syndicat Départemental des Déchets 82, votre collectivité s'engage à vos côtés pour le tri et le recyclage.

Un doute, une question sur le tri ? Appelez le 05 63 64 22 06





SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DES DÉCHETS
TARN-ET-GARONNE